



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Internet

Question écrite n° 96097

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'habitat durable sur la possibilité d'intégrer les plans de dessertes numériques aux documents d'urbanisme obligatoires des communes ou communautés de communes. Il n'est en effet aujourd'hui plus concevable pour quiconque de s'installer dans une zone non couverte par le haut-débit ou le très haut-débit en fonction des usages domestiques ou professionnels souhaités. À ceci s'ajoute la nécessité de programmer les travaux nécessaires, afin d'anticiper le développement d'un territoire. C'est pourquoi il serait intéressant, au moment où la carte intercommunale est en train d'évoluer de façon importante, d'intégrer les dessertes numériques aux documents d'urbanisme obligatoires des communes ou communautés de communes, comme cela se fait dans les plans locaux d'urbanisme pour l'assainissement par exemple. Ceci permettrait en effet d'avoir un regard prospectif sur le déploiement des réseaux numériques à l'échelle intercommunale et départementale. Aussi lui demande-t-elle son opinion sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Beaubatie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96097

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Logement et habitat durable

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4389

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)